

**DEPARTEMENT DU MORBIHAN**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 7 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi 7 mars, à 20 heures 00, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Pascal ROSELIER, Maire.

Conseillers en exercice : 26	Présents : 17	Votants : 23
-------------------------------------	----------------------	---------------------

Présent.es :

Pascal ROSELIER, Marie-Christine TALMONT, Maurice POUILLAUE, Marie-Pierre PICAUT, Nathalie PICAUD, Didier LE GAILLARD, Franck LORIC adjoint.es au Maire, Isabelle LAURENT, Jean-Pierre RIQUELME, Monique BOURALY, Mikaël MARZIN, Stéphanie LE TOQUIN, Ghislain CANTE, Séverine PUISSANT, Tristan CAMPS, Sonia LE PALLUD, Yoann LE FICHER.

Absent.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Anne JOUANNIC à Mikaël MARZIN
Véronique LAMOUR à Marie-Christine TALMONT
David TALMONT à Franck LORIC
Karine LE NET à Pascal ROSELIER
Emilie LORIC à Stéphanie LE TOQUIN
Gabin MOISDON à Maurice POUILLAUE

Absent.es : Morgane LE TOHIC, Denis DAVID, Romy LE HOUZEZEC

Secrétaire de séance : M. Yoann LE FICHER

Date de convocation du Conseil municipal : 28 février 2025

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Acquisition de parcelles des consorts LE CAM
Délibération n°2025_03_07_13
Nom.Actes (3.1)

Vu le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le courrier d'acceptation des Consorts LE CAM, de la proposition de vente, reçu le 03/12/2024 ;

Ceci étant exposé,

Monsieur Franck LORIC, élu délégué à l'aménagement, au foncier et à l'urbanisme, présente le rapport suivant :

Les Consorts LE CAM propose à la COMMUNE DE MOREAC d'acquérir les parcelles XB275 (10 022 m²), XB62 (12 660 m²), XB135 (3 414 m²) et XB196 (12 235 m²), au lieu-dit La Madeleine. La superficie totale est de 38 331 m². Le prix convenu est de 1€/m², soit 38 331€.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, DÉCIDE :

- ✓ **D'APPROUVER** l'acquisition auprès des Consorts LE CAM, selon les termes précisés ci-dessus, des parcelles cadastrées XB275 (10 022 m²), XB62 (12 660 m²), XB135 (3 414 m²) et XB196 (12 235 m²), pour une superficie totale de 38 331 m², pour un prix total de 38 331€.
- ✓ **DE DECIDER** d'incorporer ces parcelles dans le domaine privé communal ;
- ✓ **DE DIRE** que tous frais afférents à la mutation (bornage, acte notarié) sont à la charge de l'acquéreur.
- ✓ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte authentique de vente à passer chez le notaire, et toutes pièces pour application de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité par un vote à main levée.

*Fait et délibéré à Moréac,
Le 7 mars 2025*

*Le secrétaire de séance,
Yoann LE FICHER*



*Le Maire,
Pascal ROSELIER*



